

DOSSIER

L'agriculture urbaine,
un nouveau défi pour la Région
de Bruxelles-Capitale

AVRIL 2020



4



5



23



24

3. III EDITO

4. III ACTUALITÉS

- COVID-19

5 - 13. III DOSSIER

- L'agriculture urbaine, un nouveau défi pour la Région de Bruxelles-Capitale

14. III FOCUS

- 14. III • Stratégie Go4 Brussels 2030 : priorités et grands chantiers
- 17. III • Un avis d'initiative sur la simplification administrative pour les permis d'environnement
- 20. III • Déclaration commune des Conseils : « Pour une meilleure réglementation »

23. III AVIS DU CONSEIL

- Avis émis entre le 21 novembre 2019 et le 16 janvier 2020

24. III DÉBATS : INTERVIEWS

- 24. III • « Étudier les sciences et techniques, une affaire d'hommes ? », avec Morgane Van Laethem et Cédric Verstraete
- 27. III • « Réflexion sur l'usage du numérique et de la programmation dans le domaine de l'enseignement », avec Julie Henry
- 30. III • « Quelle(s) solution(s) au problème de stationnement à Bruxelles ? », avec Dimitri Heirbaut

33. III BRÈVES

- Départ à la retraite de Philippe Vandenabeele, Vice-Président du Conseil

34. III PUBLICATIONS

- Mini-Bru 2020
- État des lieux du marché de l'emploi en Région bruxelloise

Amis à la main verte...

Pratiquée depuis toujours et, désormais, par plus de 800 millions de personnes à travers le monde selon l'Organisation des Nations Unies¹, l'agriculture urbaine et les initiatives qui y sont liées se sont multipliées en Région bruxelloise. Face aux scandales sanitaires survenus ces dernières années, la question d'une alimentation durable, responsable et de proximité s'est invitée dans les discussions, au point de se faire une place dans les politiques régionales.



Jan De Brabanter
Président

Dans l'objectif de favoriser un système d'alimentation durable au sein de la Capitale, le précédent Gouvernement bruxellois avait effectivement acté, dans sa déclaration de politique régionale, la création d'une véritable stratégie en la matière. Celle-ci s'est concrétisée au travers de la Stratégie Good Food – *Mieux produire, bien manger* - qui aborde l'alimentation urbaine dans toutes ses dimensions (économiques, sociales, environnementales) et dont les premiers résultats ont fait l'objet d'une évaluation.

Les chercheurs s'accordent à dire que l'agriculture urbaine possède plusieurs fonctions et engendre des bénéfices parfois insoupçonnés, tels que la contribution à l'économie locale et la création d'emplois, la lutte contre les changements climatiques ou encore, la création de lien social.

Cependant, il reste du pain sur la planche ! Notamment, au niveau des textes régionaux qui régissent cette activité puisque ceux-ci ont été adoptés au moment où le renouveau de l'agriculture urbaine ne s'était pas encore introduit à Bruxelles et limitent donc encore le développement de la pratique.

La Région de Bruxelles-Capitale est une région résolument « verte » qu'il s'agit de préserver afin d'offrir un certain niveau de qualité de vie et de bien-être à ses habitants, mais aussi à ses navetteurs, touristes du monde entier et visiteurs d'un jour. Fort heureusement, les initiatives d'agriculture urbaine ne manquent pas, et même, se développent. Vous en apprendrez davantage à la lecture de ce dossier printanier, consacré à l'agriculture urbaine à Bruxelles et aux défis qu'elle représente pour notre Région.

Après une longue période de confinement et d'incertitudes, espérons que nous pourrions reprendre rapidement nos habitudes et, pourquoi pas, prendre le temps de découvrir les bénéfices et les plaisirs de l'agriculture urbaine.

Le printemps est de retour, c'est l'occasion ou jamais !

Bonne lecture à tous.

¹ ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

COVID-19



Source: 1819

En raison de la situation actuelle et des mesures prises pour limiter la propagation du COVID-19, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de reporter la tenue de son colloque consacré à l'économie circulaire et les Débats du Conseil.

Nous vous informerons dès que possible de la nouvelle programmation de ces événements.

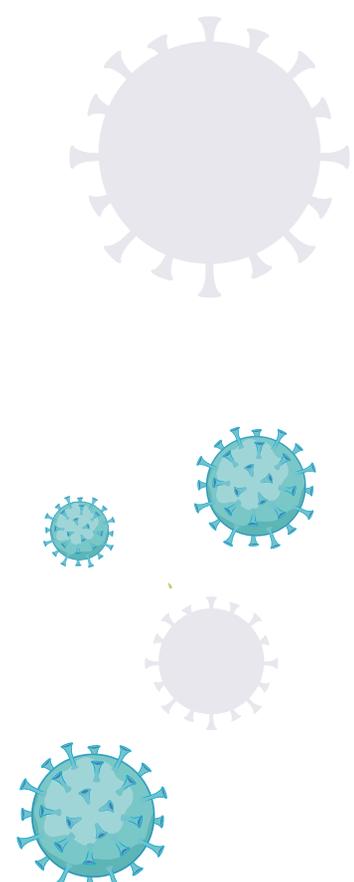
Les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion du Conseil recevront un e-mail d'invitation en temps voulu. Si vous souhaitez être tenu(e) au courant des actualités du Conseil et être invité(e) à nos événements, il vous suffit d'en faire la demande à schaouch@ces.brussels ou cwaeyenbergh@ces.brussels.

Pour plus d'informations au sujet du COVID-19, nous vous invitons à consulter la page www.info-coronavirus.be.

Pour plus d'informations au sujet des mesures prises par les autorités et des aides prévues pour les entreprises, nous vous invitons à consulter la page www.1819.brussels.

Nous regrettons ces annulations indépendantes de notre volonté et vous remercions pour votre compréhension.

Le Conseil



L'agriculture urbaine, un nouveau défi pour la Région de Bruxelles-Capitale

Existante depuis des siècles, l'agriculture urbaine est aujourd'hui un secteur en pleine expansion. Pratiquée par 800 millions de personnes à travers le monde¹, elle offre des bénéfices intéressants pour tous les acteurs de la ville. Face aux nombreux scandales sanitaires survenus ces dernières années, la question de l'alimentation des villes constitue même un enjeu citoyen permettant aux consommateurs d'accéder à une alimentation de proximité et plus responsable. Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? Quels projets en la matière existent à Bruxelles ? Quelles sont ses différentes fonctions, ses avantages mais également les obstacles à sa mise en œuvre ?

© Gettyimages



1 L'agriculture urbaine, qu'est-ce que c'est ?

L'agriculture urbaine est une notion complexe à définir de par la diversité de ses formes et de ses représentations. Selon le Centre de recherches en agriculture urbaine de l'université de Liège, elle est la pratique de l'agriculture en milieu urbain et péri-urbain. Elle existe sous de nombreuses formes : jardins communautaires, potagers sur toits, fermes urbaines indoor, agriculture verticale, et bien d'autres encore. Elle concerne l'horticulture, l'élevage, l'aquaculture, l'agroforesterie et l'apiculture urbaine.

Il est toutefois important de distinguer l'émergence de l'agriculture urbaine dans

les **pays développés** – où elle permet un verdissement des lieux de vie, le recyclage des déchets organiques ou encore la création d'un lien social – et celle pratiquée dans les **pays en développement**, où la production constitue un enjeu majeur pour la survie des populations. En effet, l'ONU et la FAO (*Food and Agriculture Organization*) la préconise pour répondre aux besoins alimentaires des zones urbanisées, notamment dans les villes et les pays pauvres.

2 Les fonctions de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine permet, entre autres, aux consommateurs d'accéder à des produits frais, de favoriser les interactions sociales, d'améliorer leur

santé et leur bien-être ou encore, à plus grande échelle, de développer l'économie (*voir schéma en page 6*).

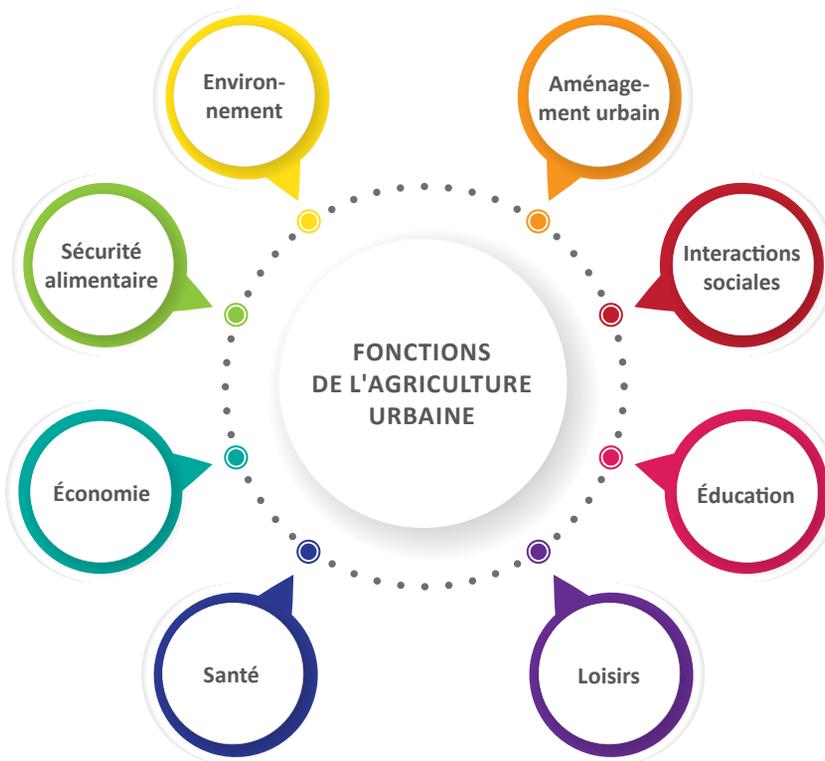
La fonction alimentaire

Selon une étude publiée en 2017 dans la revue *Earth's Future* et intitulée *A Global Geospatial Ecosystem Services Estimate of Urban Agriculture*², la production alimentaire annuelle délivrée par l'agriculture urbaine pourrait représenter entre 100 et 180 millions de tonnes de nourriture.

À l'heure actuelle, la production agricole urbaine contribue déjà à nourrir près de 800 millions de personnes à travers le monde et représente 15% de la production alimentaire mondiale. Elle permet l'accès à une alimentation saine,

¹ Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

² Pour plus d'infos : <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/2017EF000536>.



Source : Les différentes fonctions de l'agriculture urbaine, d'après Duchemin, 2008

subissant peu de transport et contribue donc aussi à une meilleure sécurité alimentaire.

Dans les pays du Sud, l'agriculture urbaine est davantage considérée comme un moyen de subsistance alors que dans les pays du Nord, cette dernière permet la consommation de produits locaux, via des circuits courts.

D'après la FAO³ : « Les jardins potagers peuvent être jusqu'à 15 fois plus productifs que les exploitations des zones rurales. Une superficie d'1 m² peut fournir 20 kg de nourriture par an ».

La fonction économique

L'agriculture urbaine contribue à l'économie locale puisqu'elle constitue une économie de circuit court et circulaire.

³ <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>.

L'aménagement urbain

L'agriculture urbaine est créatrice de paysages et de jardins qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Ces nouveaux aménagements urbains permettent aux habitants des villes de bénéficier d'un certain contact avec la nature.

La fonction environnementale

La production alimentaire urbaine permet de lutter contre les changements climatiques. En effet, elle réduit les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports des aliments et à l'utilisation d'emballages divers. Elle fournit aussi des habitats pour la faune et la flore, valorise les déchets organiques ou encore, retient l'eau de pluie.

À titre d'exemple, à New York, la ferme sur les toits *Brooklyn Navy Yard* a reçu 600 millions de dollars de la part du Département de Protection de

l'environnement de la ville pour ses services rendus en matière de rétention des eaux de pluie. En effet, la ferme de 6.000 m² de surface aide à intercepter près de 4 millions de litres d'eau et permet ainsi de désengorger le réseau des égouts et de réduire l'érosion des sols.

Les fonctions sociale, éducative et sanitaire

À travers les jardins collectifs ou les activités dispensées dans les fermes urbaines, l'agriculture urbaine favorise la création de lien social entre les habitants d'un même quartier ou entre producteurs et consommateurs. Ce sont aussi des lieux d'éducation à l'environnement et à l'alimentation. Enfin, le jardinage et l'accès à des produits frais peuvent être source de bonne santé.

Notons que l'importance des fonctions sociale et éducative varie selon les zones géographiques où cette agriculture est réalisée. En effet, dans les pays du Sud, certaines villes commencent seulement à prendre en compte la fonction pédagogique de l'agriculture urbaine.

3 L'agriculture urbaine à Bruxelles

Dans sa déclaration de politique régionale (2014 - 2019), le Gouvernement bruxellois entendait favoriser l'agriculture urbaine, les potagers urbains, les jardins partagés ainsi que les fermes pédagogiques et ce, en particulier dans les quartiers déficitaires en espaces verts.



© Gettyimages

Dans ce cadre, une collaboration étroite est née entre Bruxelles Environnement, la Cellule Agriculture de Bruxelles Economie et Emploi - SPRB et une centaine d'acteurs représentatifs de la chaîne de valeur alimentaire bruxelloise et belge. Le résultat ? La création d'une véritable stratégie en la matière, intitulée **Stratégie Good Food « Vers un système Alimentaire Durable en Région de Bruxelles-Capitale »**.

3.1 La Stratégie Good Food 2025

Adoptée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 17 décembre 2015, la **Stratégie Good Food** vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine en l'abordant dans toutes ses dimensions : économiques, sociales et environnementales.

Nous vous invitons à la découvrir plus en détails à travers l'interview de **Joëlle Van Bambeke**.



Interview de
Joëlle Van Bambeke

Joëlle Van Bambeke est Chef de département et Coordinatrice de la stratégie Good Food chez Bruxelles Environnement (BE).



●●● **LE CONSEIL** : Quand la Stratégie Good Food a-t-elle été lancée et quels étaient ses objectifs pour 2020 ?



MIEUX PRODUIRE

Une alimentation locale et de qualité

Des produits sains et respectueux de l'environnement

BIEN MANGER

Une alimentation associée au plaisir et au bien-être

Des produits locaux et accessibles à tous

Une assiette équilibrée

Source : Bruxelles Environnement

●●● **Joëlle Van Bambeke** : La Stratégie Good Food « Vers un système Alimentaire Durable en Région de Bruxelles-Capitale » a été adoptée par le Gouvernement de la Région bruxelloise en décembre 2015, suite à un processus de participation et de co-construction avec une centaine d'acteurs représentatifs de la chaîne de valeur alimentaire bruxelloise et belge. La Stratégie s'inscrit dans la nécessaire transformation du système alimentaire bruxellois : produire dans ou à proximité de Bruxelles et manger sainement, tout en respectant l'environnement.

Le pilotage de la Stratégie, démarré dès janvier 2016, a été assurée par Bruxelles Environnement et la Cellule Agriculture au sein de Bruxelles Economie et Emploi - SPRB.

Bruxelles Economie et Emploi contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Good Food pour les questions relatives aux compétences de l'Agriculture professionnelle.

Bruxelles Environnement assure, quant à elle, la coordination générale de la Stratégie Good Food et la mise en œuvre de la majorité des actions, y compris les aspects de communication et le

développement des activités liées aux productions alimentaires dans les espaces verts régionaux (coordination, stratégie et prospection de terrain, développement et suivi des projets d'aménagement, gestion des potagers hors interventions des jardiniers, etc.). Bruxelles Environnement s'occupe également de la coordination du projet *Boeren BrusselPaysans*⁴, un projet phare de la transition vers une agriculture urbaine durable à Bruxelles et majoritairement financé par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Les **priorités** de la Stratégie sont de **mieux produire** (plus et de meilleure qualité), et de procurer une **offre relocalisée et plus durable**, notamment grâce à la production locale. Il s'agit aussi pour la Région de proposer aux citoyens, dès le plus jeune âge, de **bien manger**, c'est-à-dire sain et équilibré. Il convient donc d'accompagner la demande pour que cette nouvelle offre trouve preneur et soit accessible à tous.

La Stratégie met également en place des actions de **lutte contre le gaspillage** et vise à installer une nouvelle culture alimentaire et une bonne gouvernance. Il s'agit de préparer progressivement

⁴ La mission de ce projet est de faciliter et d'augmenter la production et la transformation alimentaire locale en Région de Bruxelles-Capitale, selon des modes de production écologiques. Plus d'informations : www.boerenbrusselpaysans.be.

Bruxelles, à son niveau, aux mutations inéluctables de la société qui sont annoncées.

Objectifs principaux de la Stratégie Good Food

- ✓ Développer la production alimentaire locale (Région et périphérie) pour atteindre une autonomie de 30% en fruits et légumes à l'horizon 2035 ;
- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire de 30% d'ici 2020 ;
- ✓ Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge ;
- ✓ Développer des actions en prenant compte des spécificités sociales et multiculturelles.

●●● LE CONSEIL : Quel bilan dressez-vous de cette 1^{ère} édition ?

●●● Joëlle Van Bambeke : À ce stade, la mise en œuvre de la Stratégie n'est pas encore terminée. En effet, certains

objectifs (comme celui relatif à la production) visent l'horizon de 2035.

Globalement, la Stratégie Good Food a permis d'enclencher la transition de notre système alimentaire, avec des critères concrets pour permettre aux professionnels d'évoluer et de développer leur savoir-faire.

Via des formations, des accompagnements et des soutiens financiers, la Région bruxelloise a également accompagné les acteurs locaux dans leurs démarches en faveur d'une alimentation respectueuse des hommes et de l'environnement.

Quatre ans après son lancement, la Stratégie Good Food a déjà engendré des **résultats environnementaux, sociaux et économiques**⁵ (voir schéma ci-dessous).

Au-delà de ces impacts, le déploiement de la Stratégie Good Food a aussi contribué à former et à informer les

citoyens et les professionnels, des acteurs qui participent de manière essentielle à la transition de notre système alimentaire.

●●● LE CONSEIL : Quels sont les nouveaux objectifs/enjeux pour 2035 ?

●●● Joëlle Van Bambeke : La déclaration gouvernementale régionale du nouveau Gouvernement, en place depuis juillet 2019, intègre l'idée d'amplification de la Stratégie Good Food, notamment en ce qui concerne son volet **production urbaine**, tant professionnelle que citoyenne.

L'année 2020 est l'année d'évaluation finale de la Stratégie. 2021 sera quant à elle consacrée à la co-construction de la suite de la Stratégie et permettra de définir les nouveaux enjeux et objectifs, en assurant notamment l'opérationnalisation des priorités incluses dans la déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois.

ENVIRONNEMENTAL

Réduction des achats de viande par les bruxellois : **-9%** par personne

CANTINES GOOD FOOD

-8,4%
Réduction du gaspillage

-10,2%
Réduction de la consommation de viande

+4,8%
Augmentation de l'offre de produits bio

SOCIAL

10/11 des épiceries sociales bruxelloises proposent des fruits et légumes frais

4/11 proposent régulièrement une offre de produits bio

600 tonnes d'invidus récupérés, transformés et redistribués par an – soit **1000 personnes démunies nourries pendant 1 an**

ÉCONOMIQUE

Plus de **100** emplois créés

En 3 ans, le nombre de projets d'agriculture urbaine a doublé : de **16 à 32** projets

Source : Bruxelles Environnement

⁵ Le bilan à mi-parcours relatif aux premiers résultats de la Stratégie Good Food est disponible sur le portail Good Food.

À ce stade, **voici nos priorités :**

■ **Développer les volets « offre » et « production »** de la Stratégie car les projets y afférant sont des bons leviers qui entraînent des changements dans les autres axes. De plus, ces axes sont dans le champ de contrôle des pouvoirs publics.

■ Réfléchir à une politique alimentaire qui serait adaptée aux **spécificités du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale** (un territoire urbanisé mais peu dense comparé à d'autres villes) et au **profil de sa population** (cosmopolite et où 1 ménage sur 3 risque de tomber sous le seuil de pauvreté).

■ Penser la Stratégie Good Food en **lien avec la Gouvernance Climat**, orienter des politiques publiques pour qu'elles répondent aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et qu'elles participent à la construction d'une ville résiliente.

■ Soutenir les **aspects multifonctionnels** de l'agriculture urbaine et de l'agriculture durable et diffuser ces enjeux dans d'autres politiques sectorielles (aménagement du territoire, logement, économie, etc.).

●●● **LE CONSEIL : Pourquoi est-il si important d'augmenter la production locale durable à Bruxelles ?**

●●● **Joëlle Van Bambeke :** Augmenter la part de production produite localement est l'un des enjeux clés de la résilience de notre système alimentaire.

Basée sur des circuits courts, sur la relocalisation des productions et sur des méthodes respectueuses de l'environnement, l'agriculture urbaine contribue à la réduction de l'empreinte écologique globale du mode de vie des citoyens.

Elle permet de préserver et d'intégrer

la biodiversité en ville. Elle permet également de valoriser des sous-produits du métabolisme urbain, en contribuant au développement de l'économie circulaire.

Enfin, elle favorise l'infiltration des eaux, contribue à lutter contre les îlots de chaleur, maintient des espaces ouverts en ville et préserve les paysages.

Son rôle social et pédagogique est reconnu, de même que son impact sur le bien-être. Mettre les mains dans la terre crée de nouveaux repères chez l'enfant. L'agriculture urbaine devient un vecteur de sensibilisation pour l'adoption de comportements alimentaires durables. La production alimentaire durable devient un projet d'aménagement de la ville en soi et l'agriculture est alors considérée comme un outil de planification urbaine.

“ L'agriculture urbaine contribue à la réduction de l'empreinte écologique globale du mode de vie des citoyens ”

●●● **LE CONSEIL : Combien de nouveaux projets de production ont été mis en place dans le cadre de cette Stratégie Good Food et quelles avancées avez-vous observé ?**

●●● **Joëlle Van Bambeke :** Les projets de production sont multiples.

Sur le plan de la **production alimentaire**, la Région bruxelloise encourage et soutient le développement de projets d'agriculture urbaine sous ses différentes formes :

La Good Food c'est ...



Source : Bruxelles Environnement

- Agriculture professionnelle de pleine terre ou hors sol ;
- Agriculture non professionnelle/ citoyenne collective de pleine terre ou hors sol ;
- Production à domicile ;
- Production dans les écoles.

Sur le plan de la **planification urbaine**, la Région bruxelloise encourage et soutient prioritairement le développement de projets qui remplissent un rôle environnemental et social en complément du rôle nourricier.

Voici quelques avancées :

- Nous avons une meilleure connaissance de la situation et des enjeux. En effet, des études ont été menées pour identifier les freins urbanistiques et juridiques au développement de l'agriculture urbaine. Leurs conclusions sont intégrées dans des propositions de législations et dans des recommandations pour des politiques transversales ;
- Nous avons progressivement mis en place divers outils d'aide à l'installation à destination des producteurs (ex : mise à disposition d'un espace test agricole pour tester l'activité). D'autres outils sont en cours de développement. Ces derniers permettront notamment aux producteurs potentiels de les aider à avoir accès aux terres (ex : projet d'observatoire du foncier) ou de leur fournir une aide financière lors de leur installation (projet d'ordonnance relative aux aides pour l'agriculture) ;
- Il y a un intérêt croissant pour la production urbaine et ses multiples services éco-systémiques ;
- Beaucoup de premiers projets concluants ont vu le jour.

●●● **LE CONSEIL** : Il y a également eu une augmentation significative des projets d'agriculture urbaine professionnels en Région bruxelloise. **Pouvez-vous nous en dire plus ?**

●●● **Joëlle Van Bambeke** : En trois ans, le nombre de projets d'agriculture urbaine a doublé, passant de 16 à 32 projets. Cela est dû notamment aux appels à projets de Bruxelles Economie et Emploi et de Bruxelles Environnement pour soutenir l'agriculture professionnelle ou mixte (insertion socio-professionnelle, formation, etc.).

Le projet **BoerenBruxselPaysans**, coordonné par Bruxelles Environnement depuis début 2016, a également permis le déploiement de l'agriculture urbaine à Bruxelles. À l'heure actuelle, il constitue **la seule offre bruxelloise de formation professionnelle** ouverte à tous avec un espace permettant aux producteurs de tester leur activité.

“ En trois ans, le nombre de projets d'agriculture urbaine a doublé, passant de 16 à 32 projets ”

3.2 Coup de projecteur sur quelques projets bruxellois



Source : La Ferme du Chant des Cailles

La Ferme du Chant des Cailles est un projet d'alimentation durable et d'agriculture urbaine écologique et participatif, né en 2012 au cœur des cités-jardins du Logis-Floréal à Watermael-Boitsfort. Menée conjointement par des habitants du quartier et des agriculteurs professionnels qui exploitent un terrain de plus de 200 hectares, cette ferme approvisionne Bruxelles en fruits, légumes, herbes aromatiques, fromages, yaourts, jus de pommes, laine, viande et fleurs à couper.

La mission du **Champignon de Bruxelles !** est de produire des champignons exotiques ayant de hautes propriétés nutritives et médicinales tels le *Shiitake*, la *Maitake* ou encore le *Nameko*.



Source : Le Champignon de Bruxelles

Ce projet a pour but de valoriser les drèches⁶ de brasseries Bruxelloises, en les utilisant pour produire des champignons à Bruxelles et pour régénérer les sols et la terre des espaces de culture bruxellois. Cette méthode bruxelloise inédite permet d'utiliser des matières organiques inexploitées. Depuis novembre 2016, la

⁶ Selon Larousse, la drèche est le résidu solide de l'orge qui a servi à faire de la bière et qu'on peut utiliser, frais ou déshydraté, comme aliment pour le bétail.

champignonnière de 1.000 m² est active dans les mythiques Caves de Cureghem.

Little Food est la première ferme urbaine d'élevage de grillons en Europe. Sa mission est d'intégrer les grillons dans l'alimentation quotidienne, comme alternative à la viande, en créant une filière de production durable. Spécialisée dans la production, la préparation et la promotion du grillon en tant qu'aliment, Little Food, qui a démarré en 2013, a ouvert sa ferme insolite au sein de Greenbizz, un incubateur pour startups durables situé à Laeken.



Source : Little Food

Depuis 2015, **Le Kiosque à Graines** promeut la culture en ville au travers de conseils, de visites pédagogiques de

potagers et d'animations dans les écoles. Le Kiosque à Graines est un potager mobile monté sur un vélo cargo électrique. Une fois déplié, le kiosque offre six sièges aux passants et des modules sont installés autour. L'animateur y donne des micro formations de culture en petits espaces.



Source : BEES coop

BEES coop (Coopérative Bruxelloise, Ecologique, Economique et Sociale) est le premier supermarché coopératif et participatif à but non lucratif de Bruxelles. Les produits qui y sont vendus sont de qualité, respectueux des producteurs et de l'environnement et à des prix accessibles. Le supermarché, d'une surface de 600 m², a ouvert ses portes en 2017.

Il existe évidemment de nombreuses autres initiatives en matière d'agriculture urbaine en Région de Bruxelles-Capitale.



Source : Le Kiosque à Graines

Construite au cœur de Bruxelles, la Ferme urbaine Abattoir BIGH (*Building Integrated GreenHouses*) fait néanmoins figure de première mondiale dans le domaine de l'urban farming en pratiquant l'aquaponie⁷. Nous vous invitons à la découvrir.



Interview de Steven Beckers

Située sur le toit du Foodmet⁸, la Ferme urbaine Abattoir est la plus grande ferme aquaponique d'Europe.



Elle comprend à la fois une serre haute technologie de 2.000 m² et un potager extérieur de 2.000 m². Elle utilise l'énergie produite par le bâtiment, recycle l'eau de pluie du site et exploite l'énergie renouvelable solaire. Elle a également développé un système aquaponique de pointe où les poissons, les fruits, les légumes et les herbes aromatiques se développent dans un circuit fermé zéro déchet. Nous avons réalisé l'interview de **Steven Beckers**, son fondateur.

●●● **LE CONSEIL** : Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

●●● **Steven Beckers** : J'ai travaillé pendant plus d'une trentaine d'années comme architecte en Suisse, en Angleterre et en Belgique. J'ai notamment réalisé la rénovation du bâtiment Berlaymont, le siège de la Commission européenne à Bruxelles. Au début des années 2000, j'ai pris connaissance du paradigme « *Cradle-to-Cradle* »⁹, à l'origine de l'économie circulaire, que j'ai introduit en Belgique

⁷ Pratique d'agriculture qui consiste à allier culture de plantes et élevage de poissons.

⁸ Un marché alimentaire situé sur le site historique de l'Abattoir à Anderlecht. Pour plus d'infos : <https://www.abattoir.be/fr/foodmet-votre-march-gourmand>.

⁹ Signifiant littéralement du berceau au berceau, ce terme désigne un précepte d'écoconception basé sur les principes de « 0 pollution » et « 100% réutilisé ».

en 2007 à Realty, dans le domaine de la construction, du développement immobilier et de l'architecture en général. En 2011, après 10 ans en tant qu'associé d'un grand cabinet d'architecture, j'ai créé une société de consultance dont l'objectif était de développer le concept d'économie circulaire en Belgique et à l'international en rendant la ville **durablement productive**. J'ai voulu mettre en pratique ce que je préconisais et de là est né le projet BIGH (*Building Integrated GreenHouses*) en 2015.

●●● **LE CONSEIL** : Comment avez-vous développé la Ferme urbaine Abattoir ?

●●● **Steven Beckers** : Au départ, mon idée était de réunir les acteurs capables de réaliser ce projet en Belgique. J'ai donc été voir ce qui se faisait en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis. Je me suis alors vite rendu compte que pour le mener à bien, il était nécessaire qu'une personne le suive de A à Z, de la conception à la vente des produits.



Source : Le Soir

En 2015, j'ai donc décidé de fonder la **Ferme Abattoir**, en m'inspirant d'un projet presque similaire mis en place par ECF, une ferme urbaine à Berlin.

Par ailleurs, la Ferme Abattoir est une **première mondiale**. Elle combine en effet plusieurs concepts novateurs tels que la culture d'herbes aromatiques et de légumes en pleine ville sur des

toits et la culture aquaponique. Elle utilise également un système d'énergie circulaire en se servant de la production constante de chaleur issue des 1.000 m² de chambres froides situées au rez-de-chaussée, dans le Foodmet.

“ **La Ferme Abattoir est une première mondiale** ”

●●● **LE CONSEIL** : Ce projet a-t-il été compliqué à mettre en place ?

●●● **Steven Beckers** : Le bâtiment, qui avait été construit un an auparavant, a heureusement été initialement conçu pour pouvoir supporter un certain poids en toiture. Le plus gros des travaux a donc été de transformer cette surface existante pour pouvoir installer la serre, les espaces de culture et surtout l'espace de pisciculture. Ce dernier comprend des bassins avec une profondeur d'1m20 d'eau, ce qui représente un poids conséquent à supporter pour une toiture.

●●● **LE CONSEIL** : Comment fonctionne la Ferme Abattoir ?

●●● **Steven Beckers** : Elle comprend deux circuits fermés reliés par un bio-filtre : un pour les poissons et un autre pour les plantes. Le principe de l'aquaponie est simple. Il intègre l'élevage de poissons dans un système fermé, à recirculation d'eau, nettoyé naturellement **deux fois par heure par un bio-filtre**. L'eau riche en engrais naturels (produits par les excréments des poissons) qui sort du bio-filtre est ensuite utilisée aussi bien pour l'hydroponie¹⁰ que pour les jardins extérieurs.

L'avantage de ce système est qu'il consomme **au moins 50 fois moins d'eau qu'un système de pisciculture habituel**. Par ailleurs, l'eau consommée



Source : BIGH

n'est pas jetée mais utilisée pour nourrir les plantes. Nous avons donc zéro déchet produit dans l'environnement.

Nous produisons actuellement entre **20 et 30 tonnes** de bars rayés par an. Nous avons choisi ce poisson car il répondait à différents critères : la demande du marché, la qualité de l'eau et la capacité de ces poissons à grandir aussi bien dans de l'eau douce que dans leur habitat naturel, comme la truite arc-en-ciel, notre prochain challenge.

Nous produisons également chaque année environ **12 à 15 tonnes** de tomates cerises, piments et autres produits. Nous produisons sept sortes d'herbes aromatiques : du basilic, du basilic thaï, du basilic pistou, du persil plat, du persil frisé, de la coriandre et du thym.

Ces produits sont principalement commercialisés chez Carrefour, dans les rayons des produits locaux et dans les poissonneries. Nous travaillons aussi avec d'autres distributeurs, comme des magasins bio situés à Bruxelles ou encore Sodexo suite à une demande grandissante dans les institutions de pouvoir consommer des produits locaux, de qualité, bio ou aquaponiques. Aujourd'hui, nous souhaitons aussi livrer nos produits dans les cuisines collectives bruxelloises.

Enfin, la ferme fonctionne grâce à 5 à

¹⁰ Pratique d'agriculture qui consiste à cultiver des plantes sur un substrat neutre et inerte, régulièrement irrigué.

6 équivalents temps-plein pour la partie serre et pisciculture. Nous pouvons compter sur des spécialistes dans les domaines de l'horticulture, de la culture maraîchère et en matière de pisciculture.

Aquaponie

Issu de l'anglais *aquaponics*, le mot aquaponie est un mot-valise formé par la fusion des mots « aquaculture » et « hydroponie ». Il s'agit d'une pratique qui consiste à cultiver les végétaux en symbiose avec l'élevage de poissons.

“ Nous produisons chaque année environ une trentaine de tonnes de poissons et 12 à 15 tonnes de tomates cerises, piments et autres produits ”

4 Conclusions

L'agriculture urbaine est indéniablement un atout pour une ville et ses habitants. Elle réduit la pollution atmosphérique, contribue à créer plus de lien social, permet aux citoyens d'accéder plus facilement à des aliments de qualité et est bénéfique à l'environnement.

Au niveau économique, une étude des Facultés Saint-Louis¹¹ réalisée en 2014 a évalué le potentiel d'emplois d'un système alimentaire durable à Bruxelles. Il ressort de cette étude que le secteur potentiellement le plus pourvoyeur d'emplois en Région bruxelloise est celui de la production agricole urbaine, avec plus de 1.400 postes à créer. Ces nouveaux postes pourront voir le jour si une politique volontariste et des techniques de maraîchage respectueuses de l'environnement et intensives en main-d'œuvre sont mises en place.

De ce fait, si les politiques continuent à encourager la production agricole

urbaine, il pourrait y avoir un doublement de l'emploi actuel d'ici 10 à 15 ans. Un enjeu de taille, pris en compte par la Région de Bruxelles-Capitale qui a décidé de dédier une partie du budget de sa politique agricole à l'agriculture urbaine professionnelle.

Par ailleurs, les porteurs de projets en agriculture urbaine sont encore aujourd'hui confrontés à certains obstacles urbanistiques et juridiques qui limitent l'installation de la production alimentaire en ville. En effet, comme expliqué dans le *Guide des principales réglementations urbanistiques et territoriales applicables aux projets d'agriculture urbaine*¹², les principaux textes qui régissent le développement urbain ont été adoptés alors que le renouveau de l'agriculture en ville ne s'était pas encore introduit à Bruxelles. Il y a donc de nombreux règlements qui encadrent ou qui limitent cette pratique. Dans ce contexte, il serait judicieux de mettre en place de nouvelles réglementations en la matière. Un travail déjà en cours puisque depuis février 2019, la Région bruxelloise a mandaté les Administrations compétentes en matière de réglementation et de planification pour faire évoluer le PRAS¹³, le droit de préemption, le bail à ferme et les charges d'urbanisme. III

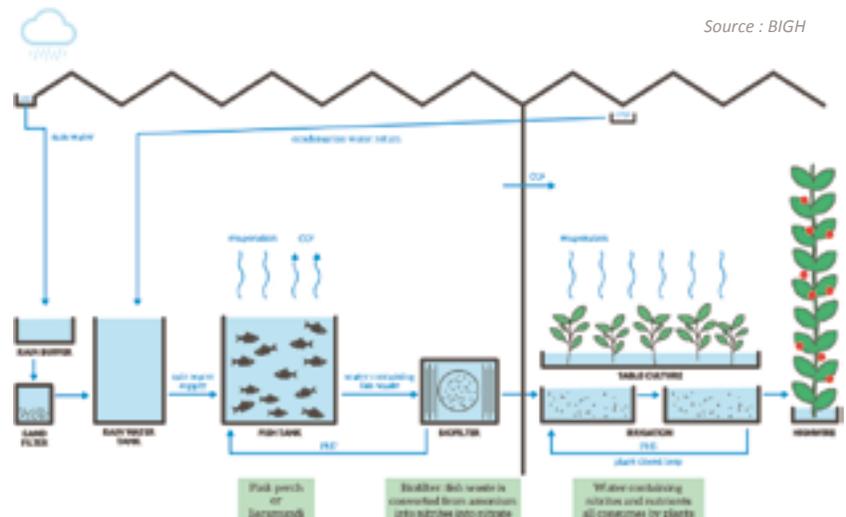
“ Ce système consomme au moins 50 fois moins d'eau qu'un système de pisciculture normal ”

●●● LE CONSEIL : À quels obstacles avez-vous été confrontés ?

●●● Steven Beckers : Avec ce projet, nous voulons prouver qu'il est possible de cultiver de manière saine et de produire localement en ville. Il n'a pas été évident de négocier l'espace situé sur le Foodmet car la société Abattoir était évidemment inquiète des risques éventuels liés à la mise en place de ce premier projet. La négociation a donc duré plusieurs mois. Nous n'avons rencontré aucun problème au niveau des permis et avons même été très encouragés par la Région bruxelloise et la commune d'Anderlecht.

●●● LE CONSEIL : Quels sont vos futurs projets ?

●●● Steven Beckers : Nous avons un projet similaire en cours à l'Est de Bruxelles, qui sera plus grand. Nous en avons aussi un autre à Lille et deux autres à Paris. Enfin nous avons un projet en cours près de Milan, qui est actuellement en attente de permis.



¹¹ Intitulée « Système d'alimentation durable - Potentiel d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale » et réalisée par le Centre d'études régionales bruxelloises des Facultés Universitaires Saint-Louis avec Greenloop S.A. (sous-traitant) et en partenariat avec l'Observatoire bruxellois de l'emploi.

¹² Réalisé par Bruxelles Economie Emploi et Bruxelles Environnement, ce guide explique les principales démarches et réglementations à prendre en compte pour intégrer harmonieusement l'agriculture sur le territoire de la Région bruxelloise. Pour plus d'infos : https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/be_guideagri_fr_def.pdf.

¹³ Le Plan Régional d'Affectation du Sol de Bruxelles.

Stratégie Go4 Brussels 2030 : priorités et grands chantiers

Le 16 janvier dernier, le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois se sont réunis dans les locaux de greenbizz.brussels pour signer et officialiser le lancement de la Stratégie Go4 Brussels 2030, un accord de politique globale dans le prolongement de la Stratégie Go4 Brussels 2025, à concrétiser d'ici 2030 en Région de Bruxelles-Capitale.



1 Quoi de neuf ?

Comme au début de la législature précédente, Gouvernement et interlocuteurs sociaux bruxellois se sont retrouvés le 16 janvier dernier lors d'un Sommet social¹ consacré à la signature du 5^{ème} accord socio-économique tripartite depuis 2002² : la Stratégie Go4 Brussels 2030 (ci-après « S2030 »).

Motivés par la nécessité de mettre en place des politiques ambitieuses permettant de lutter contre le dérèglement climatique et un taux de chômage toujours trop important en Région de Bruxelles-Capitale - malgré une amélioration ces dernières années³ – pouvoirs publics et représentants des organisations syndicales et patronales se sont accordés sur un ensemble de mesures à mettre en œuvre durant les 10 prochaines années.

La S2030 ambitieuse, d'une part, de redéployer l'économie bruxelloise dans des filières respectueuses aux niveaux social et environnemental (économie circulaire, entrepreneuriat social et démocratique, etc.). D'autre part, la S2030 vise l'acquisition par les chercheurs d'emploi de qualifications nécessaires à une insertion vers un emploi durable et de qualité.

2 Les objectifs et chantiers

Pour y parvenir, autorités publiques et interlocuteurs sociaux ont identifié pas moins de **17 objectifs** répartis au sein de **2 grands axes**, comptant au total **plus de 100 chantiers**. Reproduisant le modèle de la Stratégie Go4 Brussels 2025, le premier axe aborde les compétences régionales, tandis que le second mêle compétences régionales et communautaires. C'est donc naturellement que des négociations

avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande ont été lancées durant la rédaction de la S2030 pour mettre en place les collaborations nécessaires au succès de toute une série de politiques à caractère communautaire sur le territoire de la Région bruxelloise.

3 Mobiliser les forces

Au-delà de la volonté d'impliquer activement les Communautés, la S2030 reprend **deux innovations** par lesquelles la Stratégie 2025 se démarquait des accords socio-économiques antérieurs : les **priorités partagées** et le rôle spécifique confié au Conseil économique et social en matière de **négociations sectorielles**.

3.1 Les priorités partagées

Les priorités partagées ont été largement éprouvées lors de la législature précédente. Forts de nombreuses

¹ Le Sommet social réunit les membres du Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES), organe de concertation bruxellois, composé des membres du Gouvernement ainsi que des représentants des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs bruxellois.

² Pacte social pour l'emploi (2002), Contrat pour l'Économie et l'Emploi (2005), Pacte de Croissance Urbaine Durable (rebaptisé New Deal bruxellois, 2011) et Stratégie 2025 (rebaptisée Go4 Brussels 2025, 2015).

³ En janvier 2020, le taux de chômage à Bruxelles a diminué pour le 63^{ème} mois consécutif, portant le nombre total de chercheurs d'emploi à 88.485, soit un taux de 15,7%. En comparaison avec le mois de janvier 2014, le nombre de chercheurs d'emploi a diminué de 23.550 personnes, soit de 21% en 6 ans. Le chômage des jeunes baisse quant à lui pour le 80^{ème} mois consécutif, se situant à 24,5% fin janvier 2020, soit une diminution de 42% en 7 ans. (Source : www.actiris.be).

AXE 1

(Régional)

Objectif 1.1 : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux

Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique

Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois

Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise

Objectif 1.6 : Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du Gouvernement bruxellois

Objectif 1.7 : Approfondir la réforme fiscale

Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise

Objectif 1.9 : Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie

Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse

Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous

Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation

Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondir le plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »

Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres Régions et Communautés

Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé

Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

À ces 7 objectifs, il convient d'ajouter **5 chantiers spécifiques** se rapportant à deux autres objectifs :

- Plan Régional pour l'Innovation 2021-2025 (objectif 2.3) ;
- Plans de déplacement entreprise (objectif 1.9) ;
- Plans de livraison d'entreprises (objectif 1.9) ;
- Mutualisation des places de parking (objectif 1.9) ;
- Coordination des chantiers (objectif 1.9).

Les **priorités partagées**, méthode de concertation originale et unique en Belgique, permettent aux interlocuteurs sociaux d'être associés très en amont du processus d'élaboration des politiques, ainsi qu'aux différentes étapes que sont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de celles-ci.

AXE 2

(Régional -
Communautaire)

3.2 Négociations sectorielles et Accords-Cadres

La **deuxième innovation** concerne la mission dévolue au Conseil économique et social, au travers de son Service de Facilitation sectorielle, de **négoier des Accords-Cadres** avec plusieurs secteurs économiques actifs à Bruxelles pour assurer une meilleure coordination des politiques d'emploi et de formation.

Ces Accords-Cadres renforcent la collaboration entre les secteurs et les opérateurs publics compétents en matière de formation, d'emploi, de validation des compétences, afin que l'offre des opérateurs soit adaptée aux demandes du marché de l'emploi. Ces accords peuvent constituer un préalable au développement de « Pôles Formation-Emploi » (ci-après, « PFE »), des partenariats « public-privé » qui visent à mutualiser en un seul lieu (ou dans un même réseau) les ressources et les

Structure de la Stratégie Go4 Brussels 2030 : Axes et Objectifs

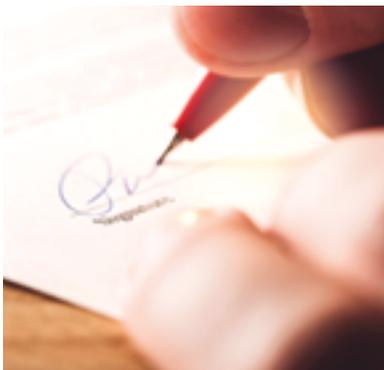
concrétisations, les signataires de la S2030 confirment leur volonté conjointe de pérenniser cette méthode par son ancrage légal dans l'ordonnance organique du Conseil économique et social⁴. Les

signataires ont, par ailleurs, identifié **7 objectifs** de la S2030 qui seront traités en priorités partagées (voir le schéma page 16).

⁴ Stratégie Go4 Brussels 2030, page 10 : <https://ces.irisnet.be/fr/strategie-2025-go4brussels2025/strategie-go4brussels-2030-texte-signé>.



Objectifs qui seront traités en priorités partagées pour la S2030



moyens de chaque acteur pour renforcer l'offre de formation et l'insertion professionnelle dans le secteur concerné. Les exemples de concrétisations sont également nombreux. Plusieurs Accords-Cadres ont en effet été signés en 2018 et 2019, notamment dans les secteurs de l'Industrie métallique et technologique,

de l'Électrotechnique, de l'Horeca, de la Construction ou encore du Transport et de la Logistique. Un PFE a également vu le jour en 2019 pour les métiers industriels et technologiques (« *technicity.brussels* »), tandis que d'autres Accords-Cadres et PFE sont prévus en 2020.

4 Mise en œuvre, suivi et bilan

La mise en œuvre et le suivi des travaux de la S2030 se feront, pour chaque objectif, au sein d'un **comité de pilotage** qui sera composé des Ministres porteurs, des administrations et services publics concernés ainsi que des interlocuteurs sociaux. L'évaluation de la S2030 sera quant à elle confiée à l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), comme

pour le New Deal ou la Stratégie 2025. La méthode a fait ses preuves. Les signataires de la S2030 se retrouveront à chaque **rentrée parlementaire** pour réaliser le bilan des avancées enregistrées durant l'année écoulée et identifier ensemble les chantiers prioritaires de l'année à venir.

Dans l'intervalle, bon nombre de dossiers peuvent d'ores et déjà être lancés. Les interlocuteurs sociaux s'engagent à travailler avec le Gouvernement à la réalisation des objectifs de la S2030 de manière active et constructive. Ayant travaillé de cette manière durant la législature précédente, c'est dans le même état d'esprit qu'ils abordent ces nouveaux travaux. III



Un avis d'initiative sur la simplification administrative pour les permis d'environnement

Régulièrement, les avis du Conseil contiennent une demande pour davantage de simplification administrative (à condition que celle-ci ne se confonde pas avec de la dérégulation). Les membres du Conseil ont dès lors décidé de rendre, le 16 janvier dernier, un avis d'initiative sur la thématique de la « simplification administrative pour les permis d'environnement ». Vous trouverez dans ce focus les principales considérations de l'avis d'initiative consacré à ce sujet. Partant de divers constats, le Conseil a souhaité s'inscrire dans un processus constructif de réflexion en formulant des propositions portées par l'ensemble des interlocuteurs sociaux.

1 Considérations générales

Tout en reconnaissant les efforts actuellement fournis pour ne demander que les informations strictement nécessaires à l'analyse correcte des dossiers et à la rédaction des permis, le Conseil a commencé par plaider pour l'application du principe « Once Only ». Selon ce principe, les citoyens et personnes morales ne devraient plus fournir aux Administrations les données déjà disponibles dans une source authentique¹. Pour rappel, ce principe est déjà consacré au niveau fédéral et une ordonnance est en cours d'élaboration au niveau de la Région bruxelloise.

Le Conseil a ensuite suggéré de revoir en profondeur la liste des installations industrielles classées (installations dont l'activité présente un risque d'impact négatif pour l'environnement ou le voisinage) afin de disposer d'une classification actualisée et plus adaptée

aux réalités du terrain. Il a proposé d'établir cette liste sur base des nuisances causées par les activités envisagées (plutôt que sur base d'aspects purement techniques comme c'est le cas actuellement), ceci afin de déterminer des conditions d'exploitation plus adéquates et plus adaptées à la volonté de limiter/éliminer les nuisances potentielles. À minima, il a souligné la nécessité d'identifier les petites activités ayant peu d'impacts environnementaux (voire aucun) et d'alléger les permis d'environnement devant être obtenus par ces acteurs (par exemple en les soumettant au respect des conditions d'exploitation standards).

Le Conseil a également invité à engager une réflexion sur la lisibilité des permis octroyés et plus particulièrement sur les obligations imposées (contrôles périodiques, valeurs-limites d'émission, etc.). Il a par exemple suggéré, en annexe aux permis, la publication de tableaux synthétisant ces obligations. Il a aussi souligné la nécessité de prévoir une

communication plus adaptée au public cible des permis, à savoir les utilisateurs des équipements. En effet, il serait opportun d'adapter la communication à ces utilisateurs, dans la mesure où ce ne sont pas systématiquement eux qui installent les équipements, et qu'ils sont donc moins à même d'appréhender toutes les finesses techniques.

Le Conseil a aussi estimé que les permis d'environnement pourraient prendre davantage en considération les aspects liés aux enjeux climatiques, à la transition vers une économie davantage circulaire ou à la gestion de l'énergie.

2 Le cas particulier des permis mixtes

Le Conseil a consacré un chapitre de son avis aux procédures de demandes de permis mixtes, dans la mesure où celles-ci ont été identifiées comme l'une des principales difficultés rencontrées par les acteurs économiques.

¹ Une source authentique est une base de données détenue et gérée par un organisme qui a été désigné à cette fin par un acte juridique (Registre Nationale, Banque Carrefour des Entreprises, etc.). Par conséquent, une source authentique fait foi dans un domaine de compétences déterminé.

Selon l'Ordonnance relative aux permis d'environnement du 5 juin 1997, un permis « mixte » est valable pour tout projet qui, au moment de son introduction, requiert, à la fois, un permis d'environnement relatif à une installation de classe 1.A ou 1.B et un permis d'urbanisme.

Exemples d'installations 1.A : Décharges de déchets dangereux, parcs de conteneurs de déchets (à l'exception des conteneurs isolés), déchetteries d'une capacité supérieure à 1.000 m³, stations d'épuration pour les eaux usées d'une capacité supérieure à 30.000 équivalents-habitant, etc.

Exemples d'installations 1.B : Abattoirs, centres de compostage d'une capacité supérieure à 1.000 t/an, hôpitaux, cliniques et autres établissements où les malades sont hébergés et reçoivent des soins, construction et assemblage de véhicules automobiles, etc.

L'analyse du volet « environnement » se fait par Bruxelles Environnement, tandis que le volet « urbanisme » est géré par Bruxelles Urbanisme et Patrimoine ou par la commune.

Dans ce chapitre, le Conseil a suggéré la mise en place d'outils de vulgarisation des dispositions arrêtées (ex : vadémécum). Il a également insisté pour que le « guichet unique », récemment mis en place, soit un endroit où tout demandeur de permis puisse, d'une part, déposer une réelle demande de permis unique en cas de projet mixte et, d'autre part, obtenir des informations et un accompagnement (en insistant particulièrement sur l'accompagnement à offrir aux demandeurs ne disposant pas de moyens suffisants pour faire appel à un acteur privé).

De plus, la récente modification du CoBat² impose des délais de rigueur pour l'instruction des demandes de permis d'urbanisme, impliquant un refus tacite en cas de dépassement des délais d'instruction légaux. Dans ce contexte, le Conseil a souligné que certaines personnes risqueraient de voir leur demande de permis refusée non pas en raison d'éléments du dossier, mais bien à cause d'un manque de moyens des Administrations les empêchant d'instruire les dossiers dans les délais prescrits.

D'après les retours du terrain, les délais à rallonge pour l'obtention d'un permis mixte sont dus, d'une part, à la révision des projets suite aux demandes de la Commission de concertation et, d'autre part, aux recours introduits malgré les avis favorables de cette même Commission de concertation. Pour pallier ces difficultés, le Conseil a proposé deux pistes de réflexion, à savoir : une organisation de la procédure de demande de permis mixte en deux temps afin de dissocier le temps du débat public de l'analyse de conformité réglementaire, et le développement du système des « réunions de projet » (rencontres entre une autorité délivrante et un porteur de projets afin d'examiner certains éléments de la demande de permis en amont de la prise de décision).

L'étape « avis du SIAMU » est souvent une autre explication de la prise de retard dans les procédures de permis. Si la solution pérenne passe par l'octroi des moyens suffisants au SIAMU pour lui permettre d'accomplir toutes les tâches qui lui sont confiées, le Conseil a formulé deux propositions à même, selon lui, d'améliorer rapidement la situation :

■ Premièrement, il serait opportun d'assurer davantage de coordination entre les Administrations afin que les demandes d'avis formulées au SIAMU soient identiques et introduites en même temps.

■ Deuxièmement, le calcul du délai d'instruction d'une demande de permis mixte pourrait s'effectuer sur base de l'accusé de réception de l'avis du SIAMU envoyé par la deuxième Administration à recevoir cet avis.

3 Considérations particulières

Dans le cadre de ses considérations particulières, le Conseil a attiré l'attention



² Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire.



© Gettyimages

sur les quatre éléments suivants :

- L'insécurité juridique subie par les détenteurs de permis d'environnement lorsqu'ils voient les conditions d'exploitation de leur permis modifiées en raison de la détermination d'une nouvelle zone « NATURA 2000 »³ (ou d'une modification du périmètre d'une zone existante) ;
- Les difficultés éprouvées par les acteurs souhaitant obtenir des permis pour exploiter des activités faisant appel à des technologies innovantes à anticiper précisément les impacts, les émissions ou les nuisances de leurs activités ;
- La nécessité d'établir un cadre légal clair visant les cas où, lors de l'instruction d'une demande de permis

d'environnement, une commune constate qu'un permis d'urbanisme est nécessaire (ou inversement) ;

- Les moyens à octroyer aux communes afin de leur permettre d'accomplir sereinement les nouvelles missions qui leur ont été confiées en matière d'instruction des permis d'environnement et d'urbanisme.

4 Conclusions

Globalement, le Conseil a estimé que davantage de simplification administrative au bénéfice des demandeurs de permis permettrait aux Administrations concernées de disposer de demandes plus complètes, mieux préparées et dès lors, plus simples à instruire. Ce faisant,

du temps pourrait être dégagé pour permettre aux acteurs publics, d'une part, d'accorder une attention accrue en matière de contrôles/sanctions et, d'autre part, de développer l'accompagnement de tous les demandeurs.

Par ailleurs, le Conseil a largement insisté pour que des moyens humains et techniques soient octroyés aux acteurs ayant à instruire les demandes de permis afin de leur permettre d'examiner les demandes introduites dans des délais raisonnables et, à tout le moins, dans les délais de rigueur lorsque de tels délais existent.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, nous vous invitons à consulter notre **avis d'initiative** disponible sur notre site Internet. III

³ Une zone « Natura 2000 » est une zone naturelle ou semi-naturelle de l'Union européenne considérée à grande valeur patrimoniale du fait de la faune et de la flore qu'elle abrite.

Déclaration commune des Conseils « Pour une meilleure réglementation »

Le 22 janvier dernier, le Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (SERV), le Conseil Central de l'Économie (CCE), le Conseil National du Travail (CNT), le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), le Wirtschafts- und Sozialrat der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (WSR) et le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) ont plaidé ensemble, au travers d'une Déclaration commune, pour que plus d'attention soit accordée à la qualité de la réglementation en Belgique.



1 Introduction

Citoyens, travailleurs, assurés sociaux et entreprises sont confrontés quotidiennement à la réglementation. Celle-ci vise à atteindre des objectifs économiques, sociaux et/ou environnementaux importants et de permettre à tous de vivre ensemble dans un État de droit démocratique.

Les gouvernements régionaux étant désormais installés et la formation d'un gouvernement fédéral étant en préparation, l'ensemble des conseils consultatifs socio-économiques du pays (CCE, CNT, CESE Wallonie, CESRBC,

SERV et WSR) demandent qu'il soit accordé plus d'attention à la qualité de la réglementation et aux interférences entre les réglementations des différents niveaux de pouvoir.

2 Engagement au plus haut niveau politique

Il est crucial que l'importance d'une réglementation de qualité soit inscrite de façon permanente à l'agenda politique et reconnue au plus haut niveau. Une réglementation bancale entraîne souvent des politiques inefficaces, des pertes de temps, des obstacles à l'innovation, des coûts de conformité élevés et des charges administratives inutiles. Une

réglementation doit être nécessaire, efficace, efficiente, proportionnelle, simple, claire, accessible, étayée et concertée. L'évaluation de la réglementation sur base de ces principes montre en effet que bien des progrès sont encore possibles.

3 Une plus grande ouverture durant le processus de réglementation

Selon les Conseils, il est nécessaire d'accroître la transparence du processus de réglementation. Ainsi, la tenue d'un agenda de la réglementation - selon le modèle des « feuilles de route »

européennes - peut-elle être un instrument utile. En ce sens, les notes de politique des ministres pourraient servir de base pour dresser le planning des réglementations en cours d'élaboration, en précisant comment celles-ci seront préparées et en prévoyant suffisamment de temps pour les diverses phases du processus réglementaire.

En effet, chaque dossier politique et réglementaire important doit être bien préparé avec une planification claire des principales étapes du processus. La concertation, la consultation et les avis doivent intervenir en temps utile, au sujet des dossiers et des choix qui comptent. Le recours à des notes stratégiques et des livres verts doit garantir une consultation plus précoce et une adhésion plus large.

4 Évaluation ex ante et ex post de la réglementation

Les Conseils plaident pour qu'une attention plus grande soit accordée à l'évaluation ex ante de la réglementation ainsi qu'à l'évaluation ex post de la réglementation nouvelle et de l'existante.

Une réglementation solide exige de commencer par une bonne analyse du problème et par un objectif clair d'intervention publique, d'examiner plusieurs solutions (solutions à caractère réglementaire ou non, également le scénario de « l'inaction »), en tenant compte des perspectives comportementales et en les étayant par des faits et des chiffres.

Lorsque la réglementation semble opportune, il est également important qu'elle soit formulée de façon claire et stricte. En effet, il est à tout le moins requis, d'une part, d'assurer un équilibre entre les objectifs fondamentaux et les détails de la réglementation et, d'autre part, d'assurer la cohérence nécessaire avec les règles existantes.

Dans ce cadre, les Conseils plaident pour un investissement croissant dans la formation des fonctionnaires chargés de rédiger les projets de textes normatifs.

Il convient également de se demander ex post, à intervalles réguliers, si la réglementation fonctionne comme prévu dans la pratique, si elle est efficace, efficiente et justifiée et si elle répond toujours aux besoins actuels. En cas de nouvelles réglementations, il conviendrait de fixer, dès leur élaboration, le mode de suivi et le timing d'évaluation de la politique menée.

Le principe « evaluate first » doit également être mis en œuvre par le biais d'initiatives structurelles visant à capter des signaux issus de la pratique ainsi que par un meilleur accès aux résultats des recherches et aux évaluations. Les priorités en matière de réduction des charges administratives et de simplification des procédures doivent être définies en concertation avec les partenaires sociaux.

Pour implémenter des politiques publiques fondées sur des preuves, il est primordial de disposer de données pertinentes et actualisées. Dès lors, des investissements supplémentaires sont nécessaires dans les domaines de l'open data, des statistiques, de l'analyse et de la recherche. Par ailleurs, il est opportun de développer des plateformes de données permettant un accès rapide à l'information sur les politiques.

5 Une réglementation favorable à l'innovation et à l'épreuve du temps

Les Conseils demandent que la réglementation suive l'évolution sociale et technologique et qu'elle soit ouverte à de nouvelles idées, initiatives et expérimentations. La réglementation doit être favorable à l'innovation, à l'épreuve

du temps et faire face à l'incertitude et à la rapidité, deux caractéristiques inhérentes aux innovations.

Par conséquent, les Conseils appellent, d'une part, à accorder une attention constante aux effets de la réglementation sur l'innovation et, d'autre part, à utiliser de manière réfléchie d'autres formes de normes (souples, adaptatives, ouvertes, expérimentales, etc.), voire d'assouplir le cadre réglementaire de certains secteurs et les modalités des éventuels « droits de contestation », etc.

Les Conseils demandent également que l'on continue à développer, de manière coordonnée, les services publics numériques car il peut en résulter des services de meilleure qualité, des procédures plus rapides et moins de charges administratives. Une réglementation « digital friendly » doit permettre le recours à des applications de pointe (« once-only », « no wrong door », « digital first », attribution automatique des droits, IA, Blockchain...).

6 Cohérence et collaboration entre niveaux de pouvoir

Compte tenu de la répartition actuelle des compétences, une réglementation efficace et efficiente exige une mise en concordance, une coopération et/ou une coordination entre l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés, et ce dans de nombreux domaines (emploi, migration, énergie, mobilité, bien-être et santé, etc.). La pratique montre que cela ne fonctionne pas sans heurts, malgré les mécanismes formels de coordination, les comités de concertation et les accords de coopération existants.

À cet égard, il conviendrait peut-être d'envisager de nouvelles formes de coordination et de coopération. Plusieurs pistes pourraient être envisagées : une concertation structurelle au niveau



© Gettyimages

administratif, un fonctionnement par projet et des « delivery units » ou, dans un certain nombre de cas, une redéfinition de la répartition des compétences.

7 Rôle des organes de concertation consultatifs

Les politiques doivent être élaborées de manière participative. Les pouvoirs publics doivent associer les parties prenantes et les publics-cibles concernés. Ils se doivent de travailler intensivement avec eux, d'interagir et de demander leur avis afin d'améliorer les politiques et les services. Cela exige une véritable méthode de participation et de consultation dont l'ambition est de faire en sorte que la politique soit toujours menée de manière interactive, durant toutes les phases du processus (définition de l'agenda, préparation, prise de décision, mise en œuvre, évaluation).

À ce titre, la consultation des organisations

de la société civile et l'avis des organes consultatifs représentatifs restent essentiels pour concevoir et mettre en œuvre une réglementation de qualité. Il est important que les organes consultatifs puissent intervenir de manière optimale pour renforcer et élargir les choix de fond dans le processus politique. Un point crucial est de pouvoir définir et organiser leur implication dans les dossiers politiques (stratégiques). La concertation, la consultation et les avis doivent intervenir en temps opportun afin de garantir une contribution utile dans les choix des dirigeants. Il convient également de prévoir suffisamment de temps pour étayer les avis et pour procéder à des consultations internes.

8 Qualité législative et rôle du Conseil d'État

Outre la qualité du contenu, la qualité législative de la réglementation est également essentielle pour la conformité, la sécurité juridique, la transparence, la

cohérence et l'applicabilité. Pour ce faire, il s'agit avant tout de prévoir le contrôle juridique et légistique nécessaire. Celui-ci doit être assuré tant au sein du pouvoir exécutif pour les arrêtés d'exécution et les projets de lois, les projets d'ordonnance et de décrets qu'au sein du pouvoir législatif pour les propositions de lois, les propositions d'ordonnance et de décrets.

Dans ce cadre, les Conseils demandent aussi que le Conseil d'État puisse exercer pleinement son rôle de garant de la qualité juridique de la réglementation. Comme le Conseil d'État l'indique dans son mémorandum, les réformes de l'État successives induisent une augmentation structurelle de la charge de travail de la section de législation sans qu'il n'y ait d'accroissement correspondant de l'effectif du personnel. Une solution structurelle s'impose afin d'éviter la mise en péril du rôle central de la section de législation dans la recherche d'une réglementation de qualité et claire. III

VAN ASSCHE Danny
Président SERV

WINDEY Paul
Président CNT

TOLLET Robert
Président CCE

DE BRABANTER Jan
Président CESRBC

BODSON Thierry
Président CESE Wallonie

DESPINEUX Bernd
Président WSR

Les Avis du Conseil

Émis entre le **21 novembre 2019** et le **16 janvier 2020**



Il vous est possible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site Internet : www.ces.brussels, sous l'onglet Avis/Contributions

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

■ A-2019-072-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Loi ».

21 novembre 2019

■ A-2019-073-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Heyvaert ».

21 novembre 2019

■ A-2019-074-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Josaphat ».

21 novembre 2019

■ A-2019-075-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Delta - Hermann-Debroux ».

21 novembre 2019

ENVIRONNEMENT

■ A-2020-001-CES

Avis d'initiative relatif à la simplification administrative pour les permis environnement.

16 janvier 2020

■ A-2020-002-CES

Avant-projet d'ordonnance visant l'assentiment à la modification du 22 juin 2017 de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, des Annexes et des Appendices (CDNI).

16 janvier 2020

Interview de Morgane Van Laethem et Cédric Verstraete

Étudier les sciences et techniques, une affaire d'hommes ?



Morgane Van Laethem

Morgane Van Laethem est gestionnaire de données pour l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), au sein de la cellule Territoire et Population. Elle travaille en particulier sur la thématique de l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale.



Cédric Verstraete

Cédric Verstraete est Policy Advisor au sein de la cellule Politique et Monitoring d'Innoviris. À ce titre, il assiste la direction générale dans la définition et le suivi de la ligne stratégique. Il est également secrétaire du Conseil de politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale.

●●● **LE CONSEIL** : Il existe une faible représentation des femmes dans les études supérieures techniques et scientifiques en Belgique. Quelles observations faites-vous en Belgique par rapport à d'autres pays ?

●●● **Cédric Verstraete** : Selon une étude¹ réalisée en 2018, la Belgique est l'un des pires élèves au monde au niveau de la représentation des femmes dans les filières scientifiques, technologiques, mathématiques et de l'ingénierie (STEM). Notre pays est en effet classé à la 31^{ème} place (sur 35). Au niveau européen, si nous comparons avec les 22 pays ayant des données disponibles, nous occupons alors la dernière place. Ce triste constat a un impact sur la Région de Bruxelles-Capitale qui connaît une pénurie au niveau de ces

“ La Belgique est l'un des pires élèves au monde au niveau de la représentation des femmes dans les filières scientifiques, technologiques, mathématiques et de l'ingénierie (STEM) ”

métiers, notamment dans le secteur du digital où les femmes sont encore trop peu présentes.

●●● **LE CONSEIL** : Existe-t-il une « aggravation » du phénomène à Bruxelles ou est-ce partout pareil en Belgique ?

●●● **Morgane Van Laethem** : Globalement, si nous comparons les chiffres, les trois régions présentent des

similitudes. La situation à Bruxelles n'est donc ni aggravée, ni meilleure mais plutôt semblable à la Flandre et à la Wallonie.

●●● **Cédric Verstraete** : La Région bruxelloise a développé une série de mesures pour encourager les femmes à s'inscrire dans les filières scientifiques et techniques. Innoviris et hub.brussels, entre autres, y travaillent et ont développé de nombreuses actions en ce sens, comme le projet « Women in Tech² » lancé en 2017 par hub.brussels qui est une plateforme rassemblant tous les acteurs liés à l'Entrepreneuriat Féminin TIC, afin de renforcer ce secteur et de lui donner de la visibilité auprès des femmes actives en Région bruxelloise. Quant à Innoviris, il collabore avec de

¹ Source : Education at a Glance 2018 : OECD Indicators Belgium <https://doi.org/10.1787/eag-2018-39-en>.

² <https://www.womenintech.brussels/>.

nombreuses universités et développe des actions de sensibilisation à l'égard des femmes.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est indispensable de disposer de chiffres et de statistiques pour pouvoir développer

“ La Région bruxelloise a développé une série de mesures pour encourager les femmes à s'inscrire dans les filières scientifiques et techniques ”

des politiques efficaces. Nous avons déjà récolté des chiffres et devons donc maintenant en assurer le suivi et réaliser un monitoring pour connaître l'efficacité réelle et positive des actions menées au niveau régional.

●●● LE CONSEIL : Il existe de nombreux évènements destinés à sensibiliser les étudiantes à ces filières. Pouvez-vous nous en citer quelques-uns ?

●●● **Cédric Verstraete** : Tout d'abord, il existe la campagne « WATS » (Woman Award in Technology and Science), initiée par Innoviris. Cette dernière encourage les filles à opter pour les carrières scientifiques et technologiques. La lauréate du prix WATS 2018 est Lieve Lambrechts. Elle réalise de nombreux efforts pour sensibiliser les jeunes et répondre à leurs incertitudes en la matière. Il existe aussi de nombreuses autres initiatives comme les universités qui développent des Fablabs³ à disposition des jeunes.

●●● LE CONSEIL : Dans l'étude des sciences et des techniques, les femmes sont souvent moins représentées. Est-ce le cas pour toutes les filières ?

●●● **Morgane Van Laethem** : Non. Il existe une parité hommes-femmes dans les formations liées à l'architecture par exemple. Nous retrouvons également parfois plus de femmes que d'hommes dans des formations liées à la biologie

et aux sciences de l'environnement. En revanche, il existe une nette sous-représentation des femmes dans les sciences informatiques (8% au niveau des inscriptions).

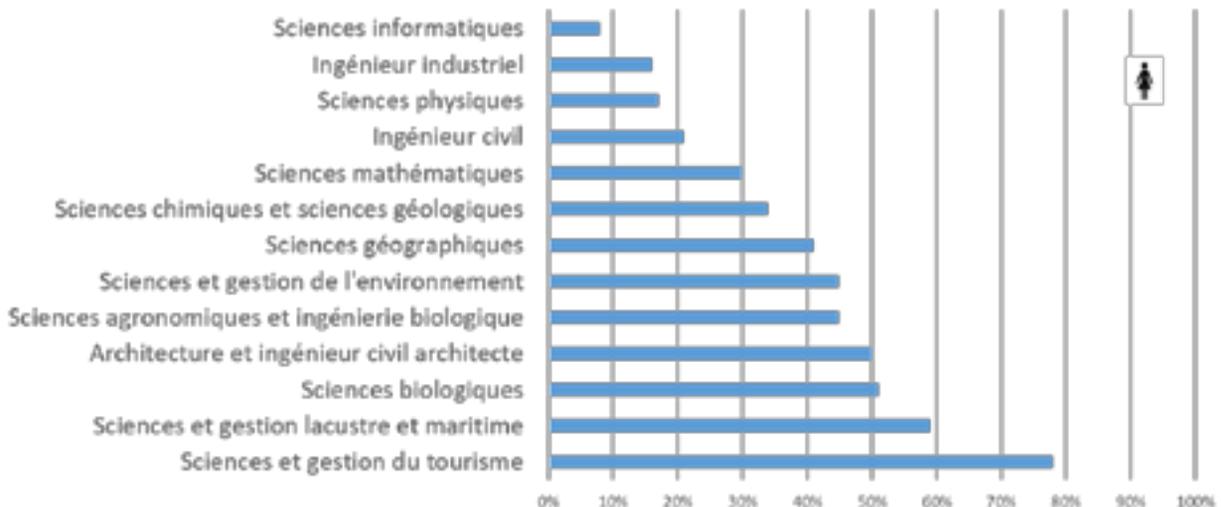
Les sciences et techniques ne sont donc pas uniquement une affaire d'hommes. Majoritairement oui, mais dans le détail, pas toujours.

●●● LE CONSEIL : Les stéréotypes liés au genre influencent-ils les élèves dès leur enfance ?

●●● **Cédric Verstraete** : Oui, il y a beaucoup d'études scientifiques qui vont dans ce sens.

●●● **Morgane Van Laethem** : Ce qui ressort aussi des études comme PISA⁴ est une moindre confiance des femmes dans leur capacité à gérer des problèmes mathématiques. C'est notamment ce manque de confiance qui explique leur

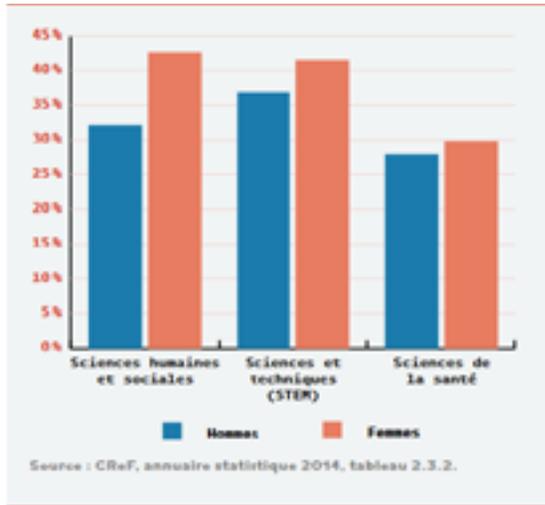
Part des femmes dans les filières scientifiques et techniques en Région bruxelloise en 2015-2016



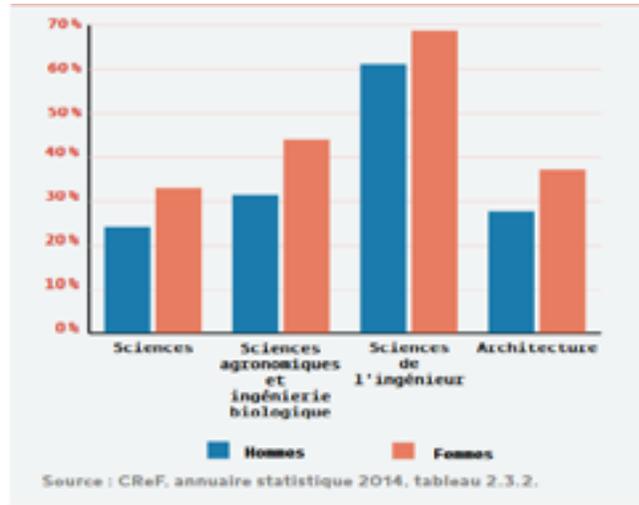
³ Les Fablabs sont des ateliers qui mettent du matériel et des outils à disposition comme aide à la création de projets.
⁴ Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Source : ULB, UCL-Woluwe, USL-B, KUL-Brussels, VUB, Communauté flamande (Dataloop hoger onderwijs), Fédération Wallonie-Bruxelles (ARES)

Taux de réussite des étudiants de première génération des universités francophones par secteur d'étude et sexe, 2012-2013



Taux de réussite des étudiants de première génération des universités francophones par domaine d'étude du secteur de science et techniques (stem) et sexe, 2012-2013



Source : perspective.brussels

sous-représentation dans les métiers et les études scientifiques et techniques. Selon la dernière étude PISA, il apparaît que les filles participent beaucoup moins aux activités scientifiques à l'école. Néanmoins, à 15 ans, un même pourcentage de filles et de garçons se destine à une carrière scientifique.

●●● LE CONSEIL : Selon vous, quelles actions devraient être mises en place pour pallier à ce problème ?

●●● **Morgane Van Laethem** : Des initiatives comme WATS, qui mettent en lumière des femmes qui réussissent dans ces carrières-là, peuvent être une source d'inspiration pour de nombreuses jeunes filles. Il faut donc les encourager et les multiplier.

●●● **Cédric Verstraete** : Les disciplines scientifiques ont majoritairement été développées par des hommes. La

présence des femmes dans les carrières scientifiques pourrait avoir un potentiel de changement et d'innovation au sein de différents métiers. C'est là où la diversité peut apporter un point de vue intéressant. Cela vaut également pour les métiers exercés majoritairement par des femmes (psychologues, pharmaciens, etc.).

●●● LE CONSEIL : Que disent les chiffres en Région bruxelloise concernant les diplômés des filières STEM ?

●●● **Morgane Van Laethem** : Les chiffres montrent que les femmes réussissent mieux que les hommes dans ces filières.

Dans le secteur des sciences et des techniques, un diplômé sur trois est une femme.

Dans ce secteur d'études, 25% des femmes diplômées des hautes écoles le sont en architecture, 14% le sont en

sciences et les autres en sciences de l'ingénieur. Toujours dans ce secteur, 38% des femmes diplômées de l'université le sont en architecture, 33% en sciences, 45% en sciences agronomiques et ingénierie biologique et un pourcentage important d'entre elles (68%) obtiennent un diplôme en sciences de l'ingénieur. Nous avons donc une répartition assez homogène des femmes dans les différentes orientations scientifiques.

Par ailleurs, il n'existe à l'heure actuelle aucune base de données qui permette de lier les études suivies au métier exercé par la suite. Nous ne savons donc pas avec exactitude combien de femmes diplômées de ces filières exercent un métier dans les secteurs scientifiques. III

“ Les femmes réussissent mieux que les hommes dans ces filières ”

Interview de Julie Henry

Réflexion sur l'usage du numérique et de la programmation dans le domaine de l'enseignement



Julie Henry

Julie Henry est chercheuse en informatique à l'Université de Namur, didacticienne, spécialiste en éducation au numérique en Belgique francophone, collaboratrice au salon SETT (« School Education Transformation Technology »), dédié à l'enseignement des nouvelles technologies, et fondatrice de l'ASBL digiFactory.

●●● LE CONSEIL : Comment se fait-il qu'encore aujourd'hui, l'apprentissage du numérique et de l'informatique dans les écoles belges est à la traîne ?

●●● Julie Henry : D'abord, qu'est-ce que l'apprentissage du numérique ? Parler de numérique sous-entend qu'on parle d'informations numérisées et du traitement de ces informations. C'est la base de l'informatique, mais cela a toujours effrayé. Dans les années 80, la micro-informatique s'est invitée dans tous les foyers et l'ordinateur a été introduit dans les établissements scolaires

pour y enseigner la programmation. Aucune autre utilisation n'était alors faite d'un ordinateur. Avec l'arrivée des « progiciels » (logiciels pour produire : traitement de texte, tableur, etc.) et de leurs interfaces graphiques, le besoin d'apprendre à programmer est devenu secondaire. Les outils de bureautique ont fait leur entrée pour ne plus jamais quitter les programmes scolaires. Si l'informatique passe aussi par les outils de bureautique, un apprentissage uniquement centré sur ces outils est plus que limité.

C'est pourtant ce qui s'est passé pendant des années et ce qui se passe encore majoritairement aujourd'hui. Éduquer à l'informatique nécessite un certain bagage. Or, les enseignants ne sont pas formés. On a longtemps pensé que les compétences liées à l'informatique pouvaient être acquises « sur le tas » : en expérimentant, en se débrouillant. C'est malheureusement insuffisant.

Avec l'arrivée dans les salles de classe des « digital natives¹ », les enseignants se sont sentis perdus, et leur retard dans ces matières s'est aggravé : Comment se sentir à l'aise d'enseigner une discipline à un public dont on dit qu'il la maîtrise mieux que nous-mêmes ? Cette image des jeunes maniant du matériel numérique avec une aisance innée est effrayante pour les enseignants. Ces derniers se sont donc détournés de ce qu'ils ne connaissaient pas et se sont concentrés sur l'éducation aux outils numériques plutôt que l'éducation à l'informatique.

●●● LE CONSEIL : Comment former les enseignants ?

●●● Julie Henry : L'agrégation permettant d'enseigner l'informatique a été supprimée en 2007. Certaines universités essaient de la relancer, mais comment susciter un intérêt alors que les places accordées à cet enseignement sont plus que rares ? Le Pacte d'Excellence prévoit pourtant un cours intitulé « Compétences manuelles, techniques, technologiques et numériques ». Dès lors, ce sont les hautes écoles qui devraient prendre en charge la formation de ces futurs enseignants.

Dans cette formation initiale, on retrouve essentiellement des cours d'éducation aux médias (numériques ou non) et des cours de technologies de l'information et de la communication (TIC - éducation PAR et non AU numérique). C'est un début, mais une avancée doit encore être faite au niveau de l'éducation à l'informatique (appelée aujourd'hui « éducation au numérique »). Nos structures actuelles ont exclu par choix une grosse partie de l'informatique des disciplines scolaires : son enseignement a ainsi été réduit, à tort, à l'enseignement des logiciels et applications, trop souvent dispensé par des enseignants non formés qui complètent ainsi leur horaire.

“ Il ne s'agit pas d'initier tout le monde au code, mais plutôt de viser une éducation à la citoyenneté numérique ”

¹ « Les Enfants du numérique ». Terme utilisé pour désigner les individus ayant grandi en étant entouré(e) par le numérique et les nouvelles technologies.

On observe depuis une dizaine d'années, en Belgique et ailleurs, une volonté de réintroduire l'informatique dans les écoles. Même si les formations continues pullulent et que les disciplines proposées se diversifient (formations à l'utilisation de robots, à la programmation en blocs, etc.), on ne se concentre que sur une petite partie de l'informatique, à savoir l'algorithmique et la programmation. Des enseignants découvrent en deux jours comment se débrouiller, mais on ne leur parle jamais de la didactique associée. Pourtant, personne n'enseignerait la chimie sans jamais avoir eu de cours de didactique en chimie ou les bases théoriques !

L'informatique est une discipline, mais on ne lui accorde pas ce statut. Il ne s'agit pas d'initier tout le monde au code, mais plutôt de viser une éducation à la citoyenneté numérique : encourager les jeunes à développer leurs compétences, leur engagement et leur créativité en ligne, tout en leur donnant conscience des incidences juridiques de leurs activités. Les choses bougent, mais pas toujours dans le bon sens.

●●● **LE CONSEIL** : Selon vous, que peut apporter le numérique à l'enseignement ?

●●● **Julie Henry** : Si l'on évoque l'éducation PAR le numérique, les outils numériques utilisés comme support d'enseignement peuvent permettre aux élèves de travailler en autonomie, à leur rythme et de manière différente. Pour le reste, c'est comme pour tout, les effets de l'étonnement et de la motivation ne durent qu'un temps. Il faut éviter d'utiliser un outil numérique sans une réelle réflexion pédagogique. Il ne faut pas non plus penser que l'éducation AU numérique se fait via la simple utilisation d'un outil numérique.

L'éducation AU numérique doit d'abord être conçue selon l'axe du

développement de la citoyenneté numérique. Il ne s'agit pas de créer des générations d'informaticiens, mais de s'assurer que tout citoyen est capable de mener une réflexion critique face aux discours des médias quand ceux-ci nous parlent d'intelligence artificielle, de cybersécurité, de robotique, de villes connectées, etc. Un citoyen capable de comprendre les risques qu'il encourt lorsqu'il enregistre ses données sur un ordinateur public, lorsqu'il se connecte à un wifi public, lorsqu'il répond à un message qui s'avère être du phishing, etc. Plusieurs outils (livret de l'ASBL Interface 3, plateforme cybersimple.be, etc.) existent pour travailler la citoyenneté numérique en classe, mais il faudrait accompagner les enseignants pour qu'ils puissent en retirer le maximum et concevoir cette citoyenneté d'une manière multidisciplinaire, de façon à couvrir tous les aspects du numérique : technique, éthique, juridique, social, art, etc.

On peut également évoquer le développement chez les élèves d'une pensée dite « informatique », incluant, entre autres, la résolution de problèmes, l'abstraction ou la capacité de généralisation. Cette pensée est fortement liée à la pensée algorithmique, mais aussi à la pensée mathématique et à la démarche scientifique. Ce sont des

acquis utiles au quotidien et qu'il est essentiel de développer chez les enfants.

Enfin, il s'agit aussi de donner les clés qui aideront à diminuer la fracture numérique.

●●● **LE CONSEIL** : Pouvez-vous nous en dire plus sur cette complémentarité entre éducation AU numérique et éducation PAR le numérique ?

●●● **Julie Henry** : Pour être autonome et efficace dans l'utilisation d'un outil numérique (ce qui est visé par l'éducation PAR le numérique), il faut comprendre certains concepts de base de l'informatique (éducation AU numérique). Si un ordinateur ne peut traiter que de l'information numérique, il est intéressant de comprendre comment on numérise l'information. Par exemple, la numérisation des caractères permet de comprendre pourquoi c'est une mauvaise pratique, dans un logiciel de traitement de texte, d'espacer du texte au moyen de retours à la ligne. Même l'apprentissage des outils de bureautique peut s'enrichir de la compréhension des concepts de base en informatique. Aujourd'hui, il y a des ordinateurs partout autour de nous (smartphones, montres connectées, objets connectés, etc.) et tous sont capables de réaliser des traitements. En avoir conscience et comprendre



Source : Julie Henry

comment ils fonctionnent, comment les maîtriser est indispensable, aussi pour éviter d'agrandir la fracture numérique.

●●● **LE CONSEIL** : Malgré l'omniprésence du numérique et de l'informatique, on ressent une forme de rejet des outils informatiques chez les enseignants. Est-ce vrai ? Pourquoi ?

●●● **Julie Henry** : Comme je l'ai dit, cela provient surtout d'un sentiment de non maîtrise de ces outils. Les enseignants aiment toujours avoir un plan B « déconnecté » pour ne pas perdre la face devant les élèves. L'utilisation d'un outil connecté devient une source supplémentaire de stress. S'ils en avaient la maîtrise technique, le problème pourrait lui-même devenir objet d'enseignement et une solution pourrait être co-construite avec les élèves.

●●● **LE CONSEIL** : Quelles initiatives sont mises en place à Bruxelles pour tenter d'inverser la tendance ?

●●● **Julie Henry** : À Bruxelles et ailleurs en Belgique, des initiatives sont mises en place pour permettre aux enseignants de s'informer, de s'inspirer, de partager, etc. Toutes ont une forte couleur numérique, essayant de partager l'affiche entre l'éducation au numérique, l'éducation aux médias numériques et l'éducation par le numérique. Il s'agit tantôt de conférences, tantôt d'ateliers pratiques, à destination des enseignants et des chercheurs. Educocode, une ASBL créée par Nicolas Pettiaux, est un premier exemple. Je peux également citer le salon SETT (« *School Education Transformation Technology* »). L'Université de Namur propose quant à elle une université d'été. L'édition 2019 avait comme thématique l'enseignement de l'intelligence artificielle (IA). Les enseignants ont été formés aux concepts de base et ont été amenés à créer des activités permettant de vulgariser l'IA



après des enfants. Enfin, la première édition de Ludovia#BE² a eu lieu à Spa en octobre dernier, à l'initiative de l'Agence du Numérique.

“ Pour être autonome et efficace dans l'utilisation d'un outil numérique, il faut comprendre certains concepts de base de l'informatique. Éducation par le numérique et éducation au numérique sont fortement liées. ”

Hormis l'université d'été, ces événements sont gratuits et reconnus comme formation continue par l'IFC³. Cependant, toutes ces initiatives ont davantage pour objectif d'informer, que de former à proprement dit, sauf l'université d'été.

●●● **LE CONSEIL** : Aujourd'hui, les jeunes évoluent dans un monde où l'accès à l'information est à la portée de tous. Le rôle de l'école et des enseignants ne serait-il pas aussi de prendre cette

réalité en compte et de leur apprendre à chercher et à décoder l'information ?

●●● **Julie Henry** : Effectivement, il ne s'agit pas seulement de former les jeunes au numérique, mais également de les former aux médias numériques. Ces deux éducations sont fortement liées. Nous venons de créer à l'Université de Namur une Chaire en éducation au numérique qui a la particularité d'être interdisciplinaire, en ce sens qu'elle accueille des experts en informatique, en éducation aux médias, des pédagogues et des didacticiens. Par exemple, lorsque l'on éduque à l'intelligence artificielle, on doit avant tout viser des objectifs tels que la compréhension de l'intelligence d'une IA, ses capacités, ses limites, ses représentations dans les discours médiatiques, etc. Autre exemple : l'utilisation d'un réseau social engendre des tas de situations qui doivent être traitées d'un point de vue médiatique, avec une touche de technique : les données privées, le harcèlement, le cryptage des messages, etc. On en revient toujours à la notion de citoyenneté numérique. ■■■

² Événement de 4 jours rassemblant, chaque année durant la dernière semaine des vacances d'été, enseignants et chercheurs afin de partager et d'échanger sur les usages pédagogiques et numériques qui sont faits dans le domaine de l'éducation.

³ Institut de la Formation en cours de Carrière.

Interview de Dimitri Heirbaut

Quelle(s) solution(s) au problème de stationnement à Bruxelles ?



Dimitri Heirbaut

Dimitri Heirbaut est le Président de la Fédération Belge du Stationnement. Il est également conseiller auprès du Conseil d'administration d'Indigo Park Belgium.



Source : Fédération Belge du Stationnement

●●● **LE CONSEIL** : Quelles conséquences aurait la suppression de 65.000 emplacements de parking en voirie, soit 1 sur 4 en Région de Bruxelles-Capitale ?

●●● **Dimitri Heirbaut** : Le risque est de mettre en péril la vie économique en ne permettant plus aux visiteurs souhaitant se rendre en voiture à Bruxelles de se garer. Ce risque est d'autant plus grand qu'il appartient légalement à la Région de compenser les places de parking supprimées en voirie par de nouvelles places, par exemple hors voirie. Or, nous constatons que des mesures

de compensation « virtuelle » sont préconisées en déconnection avec la réalité des choses.

Enfin, même si les places supprimées en voirie devaient être compensées par des places privatives, sous des immeubles de bureaux par exemple, nous serions confrontés aux problèmes suivants :

1. La demande de places de parking public n'existe pas dans des localisations avec peu d'activités économiques (retail, culture, horeca, cinémas, théâtres, etc.) et avec peu d'habitants (par exemple : parking Loi situé au quartier Européen) ;
2. Ces parkings privés, qui accueillent du public, devront être soumis aux mêmes règles strictes qui sont applicables aux parkings publics (notamment en matière de sécurité) ;
3. Les parkings de nombreux bâtiments privés n'ont pas été conçus pour fonctionner comme des parkings publics. Il n'y a donc aucune segmentation des flux ou encore aucune sécurisation du contrôle d'accès pour les bureaux situés au-dessus du parking privé rendu public.

De plus, comment indemniser les propriétaires partiellement ou totalement expropriés *de facto* ?

●●● **LE CONSEIL** : Pour éviter que la situation de la mobilité ne se dégrade encore davantage, conviendrait-il d'œuvrer pour une meilleure rotation du stationnement en voirie ? Comment procéder ?

●●● **Dimitri Heirbaut** : La rotation du stationnement en voirie peut être améliorée en proposant une distinction nette entre les tarifs en voirie (plus chers) et les tarifs des parkings publics hors voirie (moins chers).

Il convient aussi de souligner qu'en cas de suppression de 65.000 emplacements de stationnement en voirie à Bruxelles, les parkings publics et les parkings privés hors voirie ne seront pas en état d'absorber une telle marée de véhicules. En effet, contrairement à ce que certains pensent, les parkings publics à Bruxelles sont aujourd'hui déjà très fort utilisés.

“ En cas de suppression de 65.000 emplacements de stationnement en voirie à Bruxelles, les parkings publics et les parkings privés hors voirie ne seront pas en état d'absorber une telle marée de véhicules ”

●●● **LE CONSEIL** : Il y a environ 25.000 emplacements de stationnement dans les parkings publics qui peuvent servir à compenser des emplacements en voirie. Pensez-vous que cela soit assez ?

●●● **Dimitri Heirbaut** : Ces 25.000 emplacements sont déjà aujourd'hui très occupés. Rappelons en effet qu'un parking public rempli à « seulement » 50 % signifie qu'il est occupé à 100 % de 8h à 20h. Ils ne pourront dès lors pas absorber les 65.000 places supprimées.



© Gettyimages

Cela entraînera aussi une augmentation du pourcentage de véhicules en surface cherchant à se garer (30 % aujourd'hui) et accentuera donc la pollution de l'air et la pollution sonore.

Comment également imaginer que la capitale de l'Europe puisse ainsi littéralement se « fermer » par rapport aux visiteurs et aux utilisateurs de ces emplacements ?

Nous pensons qu'il faudrait envisager la construction de nouveaux parkings publics, notamment, dans les localisations suivantes : la place Brugmann à Ixelles, la place du Châtelain à Ixelles, la place du Jeu de Balle à Bruxelles, la place du Marché aux Porcs à Bruxelles, en-dessous du Musée Kanal (Pompidou), sous la Petite Ceinture entre la Porte Louise et la Porte de Namur avec une transformation totale de celle-ci, à l'Avenue Louise, etc.

“ Un parking de taille moyenne (comportant 500 places) permet de retirer l'équivalent d'une file de 2,5 km de voitures en voirie ”

Enfin, il convient de rappeler qu'un parking de taille moyenne (comportant 500 places) permet de retirer l'équivalent d'une file de 2,5 km de voitures en voirie.

Ces nouveaux parkings pourraient, par ailleurs, prévoir des places supplémentaires pour les vélos, les véhicules partagés, les motos ou encore les véhicules électriques.

●●● **LE CONSEIL** : Quelles sont les conséquences d'une application du Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'énergie (Cobrace) ?

●●● **Dimitri Heirbaut** : Une application littérale et donc correcte, de bonne foi et intelligente du Cobrace permettrait de mutualiser les places de parking dans les immeubles privés, mutualisation qui est déjà d'ailleurs pratiquée depuis des décennies dans les parkings publics.

Cela nécessiterait, dans bien des cas, des adaptations au niveau des structures des bâtiments pour compenser une partie des 65.000 places supprimées et accueillir aussi des parkings à vélos.

Il faudrait que les mêmes règles environnementales et de sécurité soient applicables à ces parkings, tout comme pour les parkings publics et ce, dans l'intérêt de la sécurité de tous.

●●● **LE CONSEIL** : Que pensez-vous des parkings de dissuasion ?

●●● **Dimitri Heirbaut** : Selon moi, les parkings de dissuasion devraient se trouver bien en amont de la Région

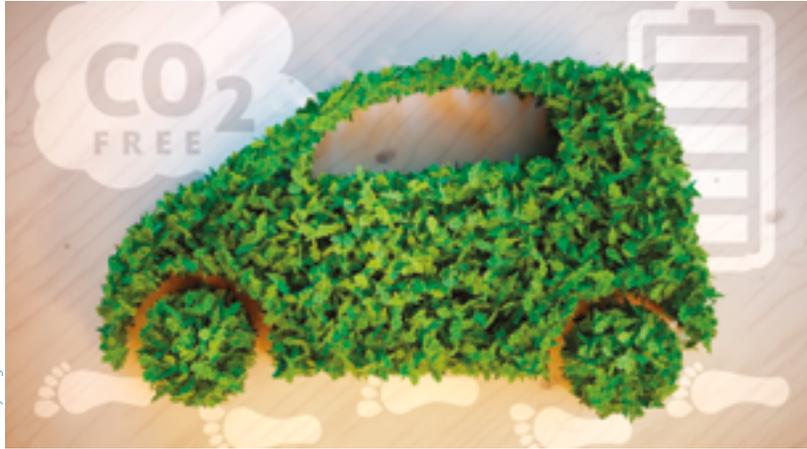
Bruxelloise, en Région Flamande et en Wallonie.

C'est d'ailleurs ce que la SNCB préconise en développant de nombreux parkings

autour de ses gares en périphérie.

Il faut partir du principe qu'un conducteur qui a déjà roulé longtemps pour arriver sur le ring de Bruxelles n'hésitera pas à

rester dans son véhicule pour atteindre sa destination finale. En effet, l'inconfort et le prix du parking de dissuasion ne feront que « dissuader » l'automobiliste de l'utiliser.



© Gettyimages

Qu'est-ce que le Cobrace ?

Le Cobrace (Code Bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie) introduit de nouvelles mesures pour atteindre, d'ici 2025, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport à celles de 1990, et assurer une bonne qualité de l'air. L'un des chapitres dans cette nouvelle réglementation concerne le stationnement.

Le Cobrace en matière de stationnement vise la réduction du nombre de places de parking disponibles aux alentours des immeubles de bureaux pour dissuader les travailleurs de prendre la voiture pour effectuer les déplacements « domicile-travail ».

Le principe de cette mesure relative au stationnement hors voirie est le suivant : lors de chaque prolongation ou renouvellement du permis d'environnement, on définit un nombre maximal d'emplacements de parking en fonction de deux facteurs : la surface plancher des bureaux (m²) et la zone d'accessibilité en transports en commun.

Toutes les places de parking des immeubles de bureaux situées hors-voirie sont concernées. Sont également concernés les emplacements loués par des bureaux dans un immeuble voisin, et ce même si l'affectation de l'immeuble voisin n'est pas soumise au Cobrace. C'est toujours l'utilisation finale de l'emplacement qui détermine s'il est soumis au Cobrace ou non. Ne sont pas concernés :

- Logement
- Les commerces
- Activités artisanales, industrielles, logistiques, d'entreposage ou de production de services matériels
- Parking public
- Equipements d'intérêt collectif ou de service public
- Les taxis
- Etablissements hôteliers



Le Parking CERIA à Anderlecht en est un bel exemple : combien de millions investis par la Région pour un parking qui reste trop souvent vide ?

“ Les parkings de dissuasion devraient se trouver bien en amont de la Région Bruxelloise ”

Un parking de dissuasion ne fonctionnera donc que s'il se trouve bien en amont de sa destination finale (ce qui se fait chez nos voisins à Munich et à Francfort), pour autant que le prix du parking soit négligeable ou même compris dans le prix du ticket de transport en commun.

●●● LE CONSEIL : Quelles seraient vos pistes de solutions pour améliorer le stationnement en Région de Bruxelles-Capitale ?

●●● Dimitri Heirbaut : Je pense qu'il faudrait investir dans des parkings de « dissuasion », situés en fin de ligne de métro, et qui seraient facilement accessibles et gratuits. Il serait aussi intéressant de prévoir des parkings publics supplémentaires en centre-ville. Ces derniers devront être accessibles et à un prix plus attractif que le parking en voirie.

Par ailleurs, il faudrait appliquer le Cobrace à la lettre et mutualiser ainsi les parkings privés sous les immeubles publics.

Enfin, je pense qu'il est nécessaire de maintenir un nombre substantiel de places de parking en voirie pour ne pas asphyxier l'activité économique de la ville, tout en y apportant un contrôle rigoureux et en appliquant des tarifs élevés. IIII

Départ à la retraite de Philippe Vandenabeele, Vice-Président du Conseil



Lors de son Assemblée Plénière du 19 février, les membres du Conseil économique et social ont dit au revoir à leur Vice-Président, Monsieur Philippe Vandenabeele, pour un départ à la retraite bien mérité. Ils ont ensuite désigné Monsieur Paul Palsterman (CSC) pour lui succéder dans ce rôle pour une période de 5 mois, avant le renouvellement officiel des instances du Conseil.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Philippe Vandenabeele pour son engagement et son travail de qualité fourni depuis plus de 25 ans au service de la concertation sociale bruxelloise. III

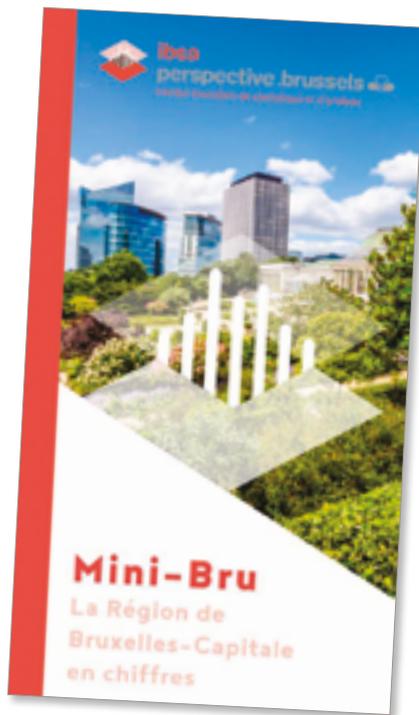
Mini-Bru 2020

L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA, perspective.brussels) vient de publier la nouvelle édition de Mini-Bru.

Comme ses précédentes éditions, Mini-Bru 2020 est une petite brochure qui dresse un portrait chiffré de la Région de Bruxelles-Capitale en reprenant des chiffres-clés de 2018 et 2019 pour différents domaines : démographie, mobilité, enseignement, etc.

L'édition 2020 propose également plusieurs nouveautés : des figures permettant de mieux visualiser la situation du marché du travail en Région bruxelloise, de nouvelles données de santé traçant l'évolution du surpoids et de l'obésité au sein de la population bruxelloise ainsi qu'un graphique illustrant les changements de comportements au niveau des déplacements domicile-travail.

Mini-Bru 2020 est disponible en intégralité sur le site de l'IBSA, onglet « Publications ».



Source : [IBSA perspective.brussels](http://IBSA.perspective.brussels)

État des lieux du marché de l'emploi en Région bruxelloise



Source : [Actiris et view.brussels](http://Actiris.et.view.brussels)

Actiris et view.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, ont publié début d'année le Rapport 2019 de l'état des lieux du marché de l'emploi en Région bruxelloise.

Le rapport présente une analyse détaillée de la structure et des évolutions de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 (emploi de qualité, offre de travail, perspectives d'emploi, tendances en matière de mobilité des travailleurs, emploi intérieur, évolution démographique, etc.), en prenant comme référence les années 2017 et/ou 2018, selon les sources.

Le rapport est disponible en intégralité sur le site d'Actiris, onglet « Marché de l'emploi », « Publications et études », « Liste chronologique », « 2014-2020 ».

Le Magazine du Conseil

Avril 2020 – n°31

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205.68.68
www.ces.brussels
cesr@ces.brussels

Éditeur responsable :

Caroline Vinckenbosch

Mise en page et impression :

db group – Anderlecht

Illustrations :

Actualités : 1819

Dossier : Getty Images, BRAT et BGI, Duchemin (2008), Bruxelles Environnement, La Ferme du Chant des Cailles, Le Champignon de Bruxelles I, Little Food, Le Kiosque à Graines, BEES coop, BIGH, Le Soir

Focus : Pixabay, Cellule Stratégie Go4 Brussels 2030

Débats du Conseil : ULB, UCL-Woluwe, USL-B, KUL-Brussels, VUB, Communauté flamande (Dataoep hoger onderwijs), Fédération Wallonie-Bruxelles (ARES), Julie Henry, Dimitri Heirbaut, Fédération Belge du Stationnement et perspective.brussels

Publications : [IBSA perspective.brussels](http://IBSA.perspective.brussels), Actiris et view.brussels

Comité de rédaction :

Actualités : Siham Chaouch et Coralie Waeyenbergh

Dossier : Siham Chaouch et Coralie Waeyenbergh

Focus : Siham Chaouch, Alexis Gérard, Charlie Verthé et Coralie Waeyenbergh

Les Avis du Conseil, brèves et publications : Siham Chaouch et Coralie Waeyenbergh

Traduction : Rik Duynslager et Eric Vanderheyden

Remerciements :

Joëlle Van Bambeke, Steven Beckers, Morgane Van Laethem, Cédric Verstraete, Julie Henry et Dimitri Heirbaut pour les interviews accordées.